



## COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 26 juin 2013, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 10 juillet 2013.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : T. BORDOT – H. LEROY (20h40) – J. JOAQUIM - E.DOUCET – L. LARRIERE - R. DUPAIN - A. SCHEIFLER – J. MORLAT – P. VERNIER – JP MILLEROT – M. NURDIN – S. LARUE – D. GENCI- F. DUBOIS – Y. AJOUAOU - M. KUHN – JF AZOU – E. DAVAL – N. GRANDJEAN.

Messieurs GEHANT et HUSTE-GRANGE (VEOLIA)

Procurations (3) : M. LAMI à D. GENCI – JD MOUTON à E. DAVAL– C. GALLAIRE à P.VERNIER.

Absents : MC MUNIER – R.SAIM – M. SABER - C. NEDELEC.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Arlette SCHEIFLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h15.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

M. Le Maire propose de débiter par la **délibération n°2013-73 : Approbation des rapports sur l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2012.**

Il laisse la parole à Messieurs GEHANT et HUSTET-GRANGE de l'entreprise délégataire VEOLIA, venus présenter les deux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (voir documents annexes consultables en mairie).

## **Rapport annuel exercice 2012 Eau Potable**

- très forte diminution des fuites (environ – 13,7%)
- renouvellement complet de 88 branchements plombs
- remplacement de 80 à 90% des compteurs d'eau
- diminution de la consommation donc diminution du volume des produits de traitement et du coût
- maintien du tarif de l'eau (choix de la municipalité)
- très bonne qualité de l'eau (100% des prélèvements étaient conformes à la réglementation)

= L'investissement doit se poursuivre afin de garantir un niveau stable.

[M. LEROY rejoint la séance – 20h40]

*M. Le Maire rappelle qu'au début de la délégation, la situation était critique (ruptures en eau, problèmes de qualité).*

*Depuis la mise en place du contrat de délégation avec VEOLIA, l'évolution du réseau est spectaculaire. En trois ans, le rendement en volume est redevenu correct.*

*M. Le Maire souligne particulièrement le travail efficace du personnel de VEOLIA et tient à témoigner de sa satisfaction auprès des techniciens.*

Le réseau n'est bien entendu pas éternel et doit être renouvelé tous les 60 à 70 ans environ en moyenne. L'investissement s'impose objectivement de fait. Un rythme de renouvellement sera pris en conséquence.

M. GEHANT présente ensuite les nouvelles fonctionnalités du site internet de VEOLIA, permettant aux consommateurs de créer leur propre espace client (historique et consultation des factures, consommation, alarme pouvant être mise en place selon différents critères, emménagement, déménagement). Il s'agit d'un service gratuit, dont l'inscription se fait simplement en ligne sur : [www.veoliaeau.fr](http://www.veoliaeau.fr)

Un courrier informatif sera prochainement diffusé à tous les administrés dont les compteurs ont été remplacés.

*M. MILLEROT demande pour quelle raison tous les compteurs n'ont pas été remplacés.*

*M. GEHANT répond qu'il s'agit d'une part, d'une question de compatibilité du matériel qui devrait se régler rapidement. D'autre part, certains habitants n'ont pas laissé entrer les techniciens.*

*M. MILLEROT demande comment se passe la facturation dans ce cas.*

*M. GEHANT répond qu'une estimation sera faite.*

*M. MILLEROT demande à quoi correspond le volume non facturé.*

*M. GEHANT répond qu'il s'agit du volume obligatoire réglementaire à fournir au service incendie.*

## **Rapport annuel exercice 2012 – Assainissement**

- mise en conformité des réseaux avec un total de 210 interventions (sur 39 km de réseau assainissement)
- travaux de réduction des entrées d'eaux claires (eaux parasites) via le schéma directeur de la CCVS
- identification des travaux d'urgence à réaliser
- étude enclenchée pour la mise en conformité de la station d'épuration

- amélioration de la télésurveillance du réseau avec installation de points de mesures (sur points sensibles et points de rejets en milieu naturel)

= il s'agit de problèmes que connaissent toutes les communes, avec obligation de résultat en matière d'environnement.

[Messieurs GEHANT et HUSTET-GRANGE quittent la séance - 21h20]

## **RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE**

### **– Délibération n°2013-72 : Compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2013.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 juin 2013.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **– Délibération n°2013-73 : Approbation des rapports sur l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2012.**

Monsieur le maire doit présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les rapports annuels sur l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2012.

*M. DAVAL demande si certains habitants ne sont pas raccordés en matière d'assainissement.*

*M. Le Maire répond par l'affirmative. Tous les réseaux ne sont pas encore identifiés (vieux quartiers de la ville). Le raccordement est cependant obligatoire.*

Monsieur le Maire met aux voix le rapport annuel 2012 sur l'eau potable. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire met aux voix le rapport annuel 2012 sur l'assainissement. Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **– Délibération n°2013-74 : Avenant n°2 à la convention de gestion n°11 avec le Centre Socioculturel.**

Par délibération en date du 4 décembre 2012 (n°2012-121), le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de gestion avec le Centre Social pour l'année 2013.

Par délibération (n°2013-42) du 9 avril 2013, le Conseil municipal a validé un avenant à cette convention afin de pourvoir verser à l'Association Mosaïque Lupéenne au 15 avril un acompte de 50% de la subvention soit 45 000 € au 15 avril 2013 et non en juin 2013 comme indiqué dans la délibération n°2012-121.

Il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée de bien vouloir procéder au versement immédiat du solde de la subvention (soit 45 000 €), prévu initialement en octobre.

Il s'agit d'anticiper ces versements afin d'éviter au Centre Socioculturel de faire appel à l'emprunt. Il est simplement question d'une avance de trésorerie.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-75 : Avenant à la convention Relais Jeunesse avec le Centre Socio culturel.**

Considérant que le 4 décembre 2012 (délibération n°2012-122), le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à renouveler la convention de gestion concernant le relais jeunesse avec l'Association Mosaïque Lupéenne (AML) et que cette convention arrive à échéance, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une période de 6 mois (1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 décembre 2013) avec l'Association Mosaïque Lupéenne par le biais d'un avenant à la convention relative au Relais Jeunesse du 28 mars 2012.
- De verser une subvention dont le montant sera fixé à l'issue de la période précitée au vu d'un bilan présenté par l'association. Ce montant ne saurait être supérieur au montant –calculé *pro rata temporis* - de 61 954,00 € (sur la base annuelle de 123 908 €/an) pour l'accueil périscolaire global, le CLSH des vacances scolaires et la restauration scolaire. Un premier acompte sera versé au 1<sup>er</sup> octobre d'un montant de 50 % de la subvention totale.

*M. AZOU demande quel est l'impact financier de ces nouveaux rythmes scolaires.*

*M. Le Maire répond qu'un recensement auprès des parents a été effectué, afin de déterminer les intentions et prévoir, mettre en place les futurs services adéquats (nombre d'animateurs, financement, participation des agents communaux).*

*Dans un premier temps, il s'agit de rechercher des ressources internes afin d'éviter des dépenses supplémentaires (mises à disposition des agents à certaines activités). L'objectif est donc d'optimiser les temps de travail actuels. Un surdimensionnement de l'encadrement sera mis en place dans un premier temps afin de garantir la sécurité. Le budget sera réajusté ensuite en fonction de la participation.*

*M. DAVAL demande quels sont les autres partenaires financiers.*

*M. Le Maire répond qu'il s'agit pour l'instant principalement de la CAF mais de nombreux éléments restent à déterminer. Des subventions d'Etat seront versées à hauteur d'environ 40€ par élève et éventuellement une dotation complémentaire de 50€ par élève (sous réserve d'éligibilité).*

*M. DAVAL suggère des organismes sportifs ou culturels.*

*M. Le Maire répond qu'un projet est nécessaire. Des réunions sont organisées chaque semaine, faisant suite au travail remarquable de la commission jeunesse, notamment pour mettre au point le service et le faire évoluer par la suite.*

*M. AZOU suggère de faire appel à des fonds privés (entreprises qui pourraient être intéressées).*

*M. Le Maire entend cette remarque et ajoute que l'idée peut être développée.*

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-76 : Suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe.**

A la suite de la radiation des cadres d'un agent des services techniques faisant elle-même suite à une mutation au Syndicat Intercommunal d'Assainissement (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013), il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 2 juillet 2013.

Il s'agit du transfert de M. VERPILLET affecté à la station d'épuration au Syndicat Intercommunal d'Assainissement. Il n'interviendra plus que ponctuellement à la commune.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-77 : Financement d'un projet culturel de l'école du centre.**

Il est proposé au Conseil municipal de participer à hauteur de 250,00 € à un projet de classe de l'école du centre visant à financer la venue d'un auteur à Saint-Loup-Sur-Semouse avec lequel les enfants ont pu travailler au cours de l'année.

*Mme DOUCET explique qu'il s'agit d'une action culturelle de l'école du centre (classe de Mme Becking). Un auteur de Nancy est venu expliquer comment se déroule l'écriture d'un livre et le présenter. Puis, les élèves ont été invités à imaginer la fin de l'histoire.*

*Mme LARUE convient de l'importance de cette action et ajoute que la communication publique sur ce type d'action devrait être accentuée davantage. Elle regrette que la subvention soit demandée après la réalisation de l'action et non pas au moment de l'élaboration du projet.*

*M. Le Maire suggère que les élus prennent part au programme culturel des écoles. Ce type de passerelle pourrait être développé.*

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-78 : Résiliation d'un compte au crédit agricole de franche-comté.**

Un compte ouvert au crédit agricole au nom de 'l'association intercommunale d'étude piscine' étant inactif depuis plusieurs années, il est proposé au Conseil de le clôturer et de verser son solde de 230.53 € sur le budget général.

Il s'agit de résilier ce compte car il génère des frais d'inactivité (40€ l'an dernier).

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire déclare que les trois délibérations suivantes sont ajoutées à l'ordre du jour.

**- Délibération n°2013-79 : Achat de livres scolaires (RASED).**

Mme Christine Vaillant, enseignante Rased, a acheté des livres pour un montant de 14,89€

Il est demandé au conseil d'autoriser M. Le Maire à rembourser Mme Vaillant pour l'achat de ces livres.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**- Délibération n°2013-80 : Décision modificative au budget de l'assainissement.**

Il s'agit d'une opération d'ordre qui consiste à amortir les subventions sur le budget annexe de l'assainissement. Il manquait environ 137€ au budget primitif.

Il est demandé au conseil d'autoriser M. Le Maire à ajuster un chapitre comptable et d'affecter 137€ en dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**- Délibération n°2013-81 : Effacement d'une dette.**

Suite à un dossier de surendettement, une ordonnance a été prononcée par le juge d'instance du tribunal de VESOUL pour des factures impayées de l'année 2008 et 2009.

La commission de surendettement a décidé d'effacer la dette correspondant à des factures d'un montant de 138,02 € et de 439,62€(eau), de 28,13€ et de 168,79€(assainissement).

Il est demandé au conseil d'autoriser M. Le Maire à accepter ce jugement.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DECISIONS MUNICIPALES**

**PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2010 (N°2010-40) PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DELEGUE A MONSIEUR LE MAIRE CERTAINES ATTRIBUTIONS**

**– Décision municipale n°2013-69 : Remplacement de bordures rue de la place et pose de caniveaux domestiques dans l'avenue d'Augrogne.**

Par décision municipale en date du 13 juin 2013 et pour faire suite aux divers travaux sur les réseaux d'assainissement entrepris, Monsieur le Maire a validé la proposition d'INGENIERIE 70 visant à remplacer des bordures rue de la place (montant : **2 408.50 € ht** soit 2 880.57 € ttc) et à poser des caniveaux domestiques dans l'avenue d'Augrogne (montant : **4 250,00 € ht** soit 5 083,00 € ttc). Ces dépenses seront imputées intégralement sur le budget de l'assainissement.

**– Décision municipale n°2013-70 : Remplacement et déplacement d'un poteau incendie.**

Par décision municipale en date du 19 juin 2013, Monsieur le Maire a confié à VEOLIA EAU le remplacement et le déplacement d'un poteau incendie rue de la vanne pour un coût de **2 931.98 € ht** soit 3 506.65 € ttc.

**– Décision municipale n°2013-71 : Travaux de voirie 2013.**

Par décision municipale en date du 19 juin 2013, Monsieur le Maire a confié à l'entreprise EUROVIA (secteur de Vesoul, route de Grattery, 70170 BOUGNON) la réfection des voies énoncées ci-dessous auxquelles s'ajoutent 3 ralentisseurs et une mise à disposition de pata pour le rebouchage de trous :

Enduits	EUROVIA JUIN 2013	
NOMS VOIES	COU HT	COU TTC
RUE DE LA CURE	6 033,40	7 215,95
RUE DES CHAMPS et CHAMP LA CHEVRE	13 741,99	16 435,42
RUE DE L'ABATTOIR	21 550,00	25 773,80
RUE GUYON JOLY	5 533,36	6 617,90
RUE DES JARDINS	8 962,80	10 719,51
RUE DE LA VANNE/IMPASSE DE LA VANNE	14 513,62	17 358,29
RUE DU MONT	4 422,23	5 288,99
RUE DU PUIITS	5 447,52	6 515,23
RUE DE LA MARE	1 346,36	1 610,25
<b>S/TOTAL 1</b>	<b>81 551,28</b>	<b>97 535,34</b>
<b>3 ralentisseurs (enrobé)</b>		
<b>NOMS VOIES</b>		
VOIE ROMAINE (x2)		
R.R.LUZET		
<b>S/TOTAL 2</b>	<b>13 010,00</b>	<b>15 559,96</b>
<b>Mise à disposition de pata</b>		
<b>S/TOTAL 3</b>	<b>2 976,00</b>	<b>3 559,30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>97 537,28</b>	<b>116 654,60</b>

### Questions Diverses

#### Les Usines Réunies :

Lors de la vente aux enchères, la commune a notamment racheté le stock de chaises des Usines Réunies et en a également acquis le nom, qui désormais lui appartient, pour un montant total de 5 000 €

Il est important de conserver ce patrimoine à valeur historique. Ces éléments sont une partie importante de la mémoire collective de l'histoire de Saint-Loup.

Il est envisagé de créer un lieu où seraient rassemblés d'autres éléments provenant d'autres entreprises, comme un musée du meuble.

Des particuliers ayant travaillé sur les anciens métiers du bois ont contacté la commune. Tous ces éléments pourront faire l'objet d'un projet culturel.

**Prochain conseil municipal :**

Le prochain conseil municipal aura lieu mardi 03 septembre 2013 à 20 heures.

M. Le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et lève la séance.

La séance est levée à 22h25.

\*\*\*

Le Maire,

Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,

Arlette SCHEIFLER

